

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le sursaut printanier fut éphémère

Après une vive progression mi-2015, l'emploi salarié marchand se contracte au 3^e trimestre en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,2 %, soit -1 930 emplois). En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, l'emploi recule quel que soit le secteur d'activité considéré. Dans le secteur non marchand, le nombre de salariés en contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) régresse légèrement sous le seul effet de la diminution des CUI-CAE. Parallèlement, le taux de chômage rebondit (+0,2 point sur un trimestre) et atteint son plus haut niveau depuis le début de l'année 2000 : 11,8 % de la population active. Enfin, le rythme annuel de hausse de la demande d'emploi décélère ce trimestre.

En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand est stable au 3^e trimestre 2015, après avoir progressé au trimestre précédent. En réaffectant les intérimaires à leur secteur d'activité employeur, les effectifs régressent dans la construction et dans l'industrie, tandis qu'ils augmentent légèrement dans le tertiaire marchand. Dans le secteur non marchand, comme en Paca, le repli du nombre de bénéficiaires de contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) est uniquement imputable à la baisse du nombre de CUI-CAE. Le taux de chômage, en hausse de 0,2 point, s'élève à 10,2 % de la population active et la progression annuelle de la demande d'emploi est moins soutenue qu'au trimestre précédent. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de léger rebond de l'activité nationale au 3^e trimestre 2015 : +0,3 %, après 0,0 %.

Recul de l'emploi salarié marchand après le rebond du printemps 2015

Après la plus forte hausse enregistrée depuis 8 ans au trimestre précédent, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs en Paca diminue au 3^e trimestre 2015 (-0,2 %, soit -1 930 emplois) > ①. Cette évolution est imputable aux baisses conjuguées de l'emploi hors intérim (-0,1 %, soit -1 200 personnes), et de l'emploi intérimaire (-2,1 %, soit -730 personnes) > ②. Au total, à la fin du 3^e trimestre 2015, la région compte 1 109 260 salariés (7,2 % des effectifs nationaux), soit une progression de 0,6 % sur un an (+6 890 emplois).

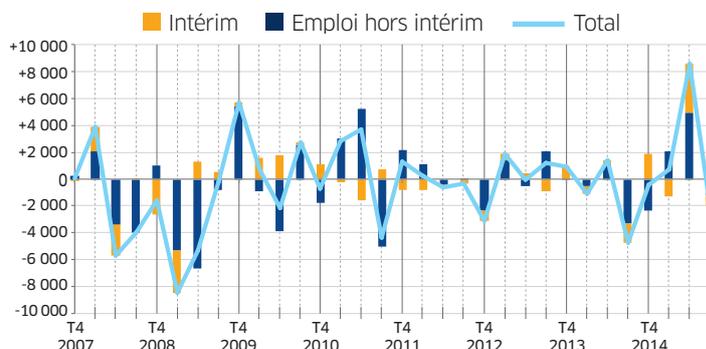
En France métropolitaine, l'emploi se stabilise (-900 emplois) au 3^e trimestre 2015 : la hausse de l'emploi intérimaire (+3,0 %, soit +16 300), neutralisant presque la destruction de l'emploi direct (-17 200). Sur un an, l'emploi augmente de 0,2 % (+37 300).

D'après les prévisions de l'Insee, au niveau national, les créations d'emploi salarié marchand seraient plus dynamiques fin 2015 et resteraient solides début 2016, encore soutenues par l'enrichissement de la croissance en emplois engendré par le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le Pacte de responsabilité et de solidarité. Au total, l'emploi salarié marchand augmenterait de 35 000 postes au premier semestre 2016.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 4^e trimestre 2007)



② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution de l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre)

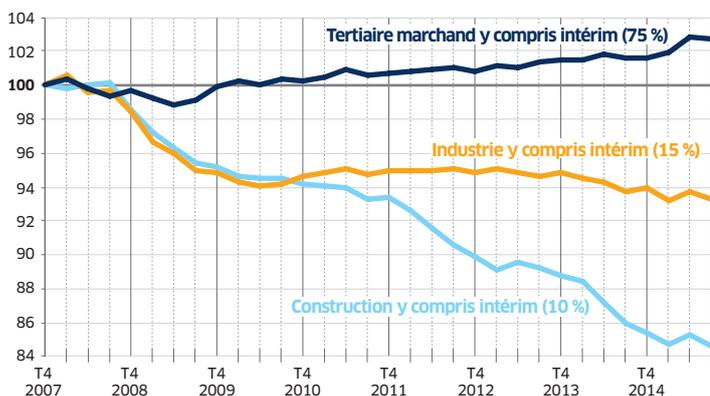


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

3 Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur (en indice base 100 au 4^e trimestre 2007)

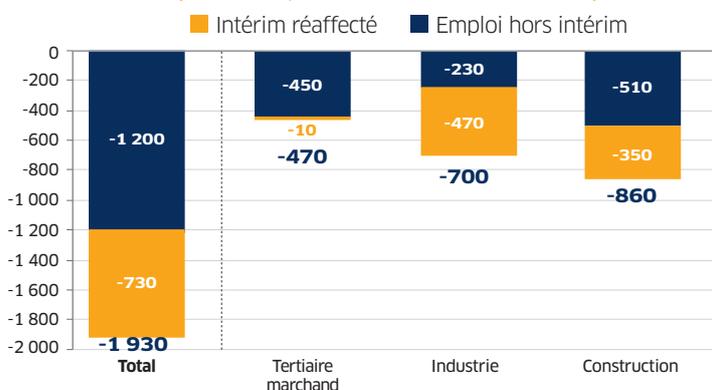


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre, entre le T2 2015 et le T3 2015)

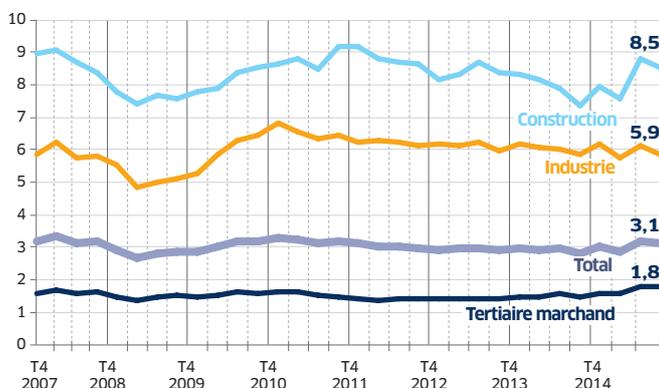


Note : données arrondies provisoires, corrigées des variations saisonnières ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

5 Taux de recours à l'intérim⁽¹⁾ par secteur d'activité, en Paca (en %)



(1) Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

En Paca, en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > Méthode p6, la demande de travail émanant des entreprises se contracte quel que soit le secteur d'activité considéré, au 3^e trimestre 2015 > 3.

Plus précisément, dans le tertiaire marchand (qui représente 75 % de l'emploi salarié marchand de Paca, avec plus de 836 000 emplois), le relatif maintien de l'emploi intérimaire (-10) ne contrebalance pas les destructions d'emplois directs (-450) > 4. Au global, l'emploi recule modérément dans le tertiaire marchand (-0,1 % sur un trimestre) et beaucoup moins fortement que ce qu'il avait augmenté au second trimestre (+0,8 %). Dans le détail, les sous-secteurs qui ont le plus contribué à la baisse des effectifs sont ceux de "l'hébergement-restauration" (-0,6 %, -640 emplois) et de "l'information-communication" (-1,5 %, -570 emplois) alors que ces deux sous-secteurs étaient les plus dynamiques au trimestre précédent (+1,4 %). Les effectifs diminuent aussi dans le "transport-entrepôt" (-0,2 %, -200 emplois) où la création d'emplois intérimaires (+330) ne compense pas le recul des emplois directs (-530). Le sous-secteur du "commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles" se stabilise (+0,0 %, soit +70 emplois) après la forte hausse du trimestre précédent (+2 420). En revanche, celui des "activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien" est en croissance (+0,3 %, soit +480 emplois). Dans les autres sous-secteurs du tertiaire marchand, l'emploi progresse aussi en niveau mais bien plus modérément.

Dans l'industrie (15 % de l'emploi salarié marchand, avec environ 163 530 emplois), la demande de travail diminue de l'équivalent de 700 emplois (soit -0,4 %) au 3^e trimestre 2015, effaçant en partie la hausse (+0,5 %, +840) enregistrée au trimestre précédent. Cette baisse s'explique par la destruction de 470 emplois intérimaires (-4,7 %), qui se sont ajoutés à 230 emplois hors intérim (-0,2 %). Les besoins en main d'œuvre ont fortement diminué dans la "fabrication d'autres produits industriels" (-1,2 %, -830 emplois). Le repli affecte aussi le sous-secteur de la "fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac", (-0,3 %, -100 emplois) annulant la hausse du trimestre précédent, ainsi que dans celui de la "fabrication de matériels de transport" (-0,5 %, soit -80 emplois). Par contre, la demande de travail a été particulièrement soutenue dans le sous-secteur de la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines" (+1,2 %, +220 emplois) uniquement grâce à la création d'emplois directs. Les besoins en ressources de main d'œuvre ont été plus contenus dans celui des "industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" (+0,3 %, soit +80 emplois).

Dans la construction (qui représente 10 % de l'emploi salarié marchand de Paca, avec 107 890 emplois), la demande de travail avait renoué avec la hausse au 2^e trimestre 2015 après deux années de chute continue. Ce rebond n'est pas confirmé. En effet, ce secteur diminue ses besoins en ressources de main d'œuvre au 3^e trimestre de l'équivalent de 860 emplois (-0,8 %) dont 350 postes intérimaires (-3,7 %). Le taux de recours à l'intérim dans la construction se replie à 8,5 % > 5. En France métropolitaine, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre progressent peu dans le tertiaire marchand (+0,1 %). À l'inverse, les effectifs continuent de baisser dans l'industrie (-0,2 %) et la construction (-0,5 %), en raison d'un repli de l'emploi direct, (respectivement -0,5 % et -0,8 %).

Près de 5 000 salariés en contrats aidés de plus en un an

Fin septembre 2015, Paca compte 32 960 bénéficiaires de contrats aidés > 6. Ce stock progresse de 18 % sur un an. La hausse trimestrielle du nombre de bénéficiaires est ralentie par rapport aux deux trimestres précédents : +870, après respectivement +1 840 et +1 320. Pour la première fois depuis trois ans le nombre de bénéficiaires du secteur non marchand recule légèrement (-60) sous le seul effet de la diminution des CUI-CAE (-140).

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca

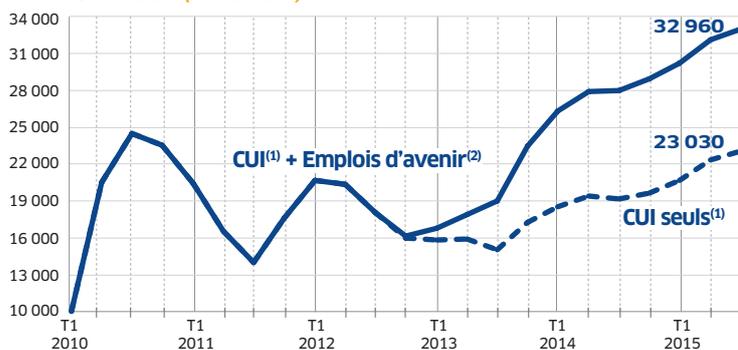
	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T3 2014	T3 2015	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Secteur non marchand	24 030	26 640	+380	+810	+1 030	+840	-60
CUI-CAE⁽¹⁾	17 160	19 100	+50	+470	+860	+750	-140
Emplois d'avenir	6 870	7 540	+330	+340	+170	+90	+70
Secteur marchand	3 970	6 330	-270	+130	+300	+1 010	+930
CUI-CIE	2 020	3 940	-280	+10	+200	+870	+840
Emplois d'avenir	1 940	2 390	+10	+120	+100	+140	+90
Total	28 000	32 960	+110	+930	+1 320	+1 840	+870

⁽¹⁾ les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - **Traitements :** Dares, Direccte Paca / Sese

7 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (en nombre)



⁽¹⁾ les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

⁽²⁾ les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

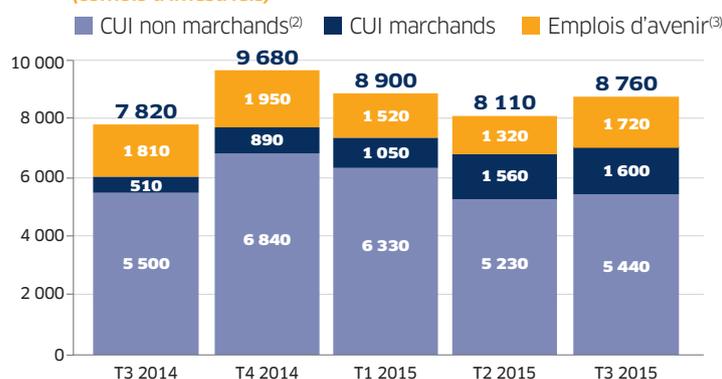
Source : ASP - **Traitements :** Dares, Direccte Paca / Sese

La région Paca affiche son plus haut niveau de contrats aidés depuis l'origine du Contrat unique d'insertion début 2010 > 7. Sur un an, le nombre total de bénéficiaires augmente de +4 970, dont 22 % sont des salariés en Emplois d'avenir (+1 120). La part des contrats aidés du secteur marchand progresse de 5 points en un an : fin septembre 2015, près d'un salarié sur cinq travaille dans le secteur marchand.

Au cours du 3^e trimestre 2015, 8 760 contrats aidés sont signés ou reconduits en Paca, hors ateliers et chantiers d'insertion dont plus des 3/4 sont dans le secteur non marchand > 8. La part du secteur marchand dans les contrats aidés est à son plus haut niveau depuis cinq ans.

Pour le second trimestre consécutif, le nombre d'entrées en contrats aidés augmente sur un an. Cette hausse de 12 % (soit +940 embauches sur un an) est uniquement imputable au dynamisme des entrées dans les CUI du secteur marchand (+1 090 par rapport au 3^e trimestre 2014) tandis que le nombre d'embauche en Emplois d'avenir continue de s'affaïsser depuis un an (-90).

8 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (cumuls trimestriels)



⁽¹⁾ y compris avenants de reconduction

⁽²⁾ les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

⁽³⁾ marchands et non marchands

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : ASP - **Traitements :** Dares, Direccte Paca / Sese

Des mesures pour relancer l'apprentissage

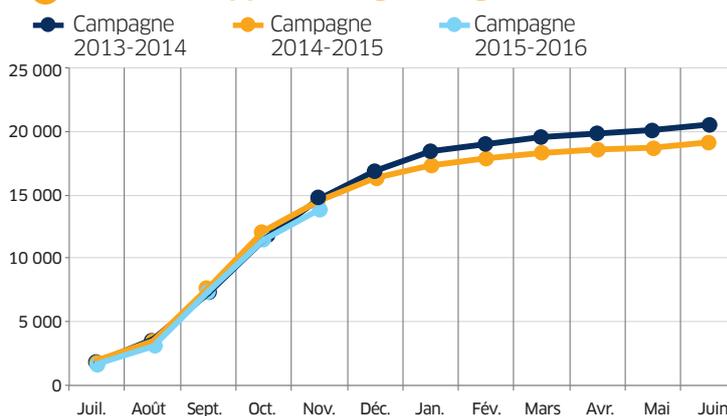
Depuis le 1^{er} juin 2015, les entreprises de moins de 11 salariés qui embauchent un apprenti de moins de 18 ans peuvent accéder à l'aide "TPE jeunes apprentis" correspondant à la rémunération d'un apprenti en 1^{re} année. La demande d'aide est disponible en ligne depuis le 15 juillet 2015 au travers du **Portail de l'alternance**. L'aide "TPE jeunes apprentis" est fixée à 1 100 € par trimestre d'exécution du contrat d'apprentissage. Elle est versée à l'échéance de chaque période trimestrielle d'exécution du contrat sur la base d'une attestation de l'employeur justifiant l'exécution du contrat d'apprentissage. Les premières aides sont versées depuis la rentrée 2015.

9 Repli des entrées en contrats d'apprentissage

Au cours de la campagne juillet 2015 - juin 2016, 13 790 contrats d'apprentissage sont enregistrés en cumul à fin novembre par les chambres consulaires en Paca, soit 5 % de moins qu'au cours de la campagne précédente > 9. La tendance est positive au niveau national (+2 %).

Au cours du mois de novembre 2015, 2 410 contrats sont dénombrés, niveau similaire à novembre 2014. Les comptages partiels de décembre laissent présager d'un redressement du nombre d'apprentis fin 2015 en Paca.

9 Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca



Note : données cumulées, brutes, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Source : Direccte, Dares - **Traitements :** Dares, Direccte Paca / Sese

Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont temporairement indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Le taux de chômage atteint un niveau historiquement haut

En Paca, le taux de chômage localisé repart à la hausse au 3^e trimestre 2015 après trois trimestres de relative stabilité : il atteint 11,8 % de la population active (+0,2 point par rapport au 2^e trimestre), son plus haut niveau depuis le début de l'année 2000 > 10. Sur un an, il augmente de 0,2 point.

En France métropolitaine, les évolutions sont identiques et le taux de chômage au sens du BIT atteint 10,2 % de la population active, après trois trimestres de quasi-stabilité. Là encore, il s'agit d'un niveau historique jamais atteint depuis la fin de l'année 1997. Sur un an, la hausse est de même ampleur. D'après les prévisions de l'Insee, la hausse attendue de l'emploi au cours des trimestres suivants serait supérieure à la variation de la population active. Ainsi, le taux de chômage se replierait mi-2016 pour retrouver son niveau du 2^e trimestre 2015.

10 Taux de chômage (en %)

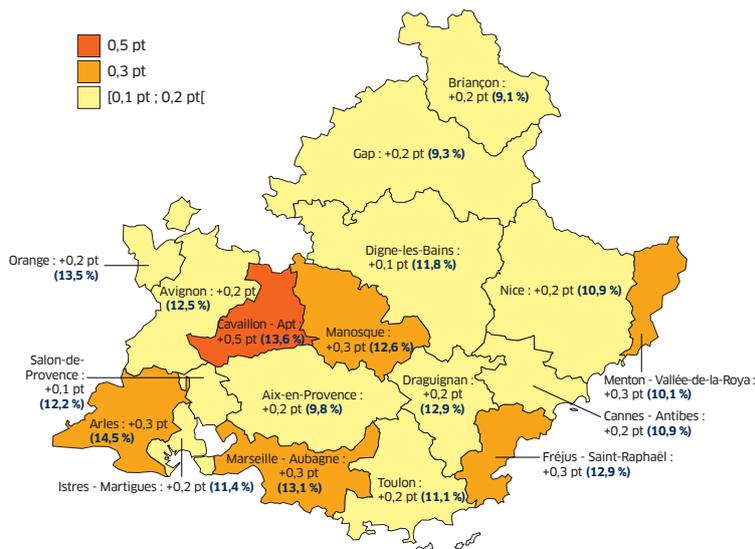


Note : données trimestrielles, provisoires, corrigées des variations saisonnières ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Tous les départements de la région sont concernés par cette progression du taux de chômage. Il augmente de 0,2 point dans les Alpes-Maritimes (11,0 %), le Var (11,5 %) et les Bouches-du-Rhône (12,2 %), et de 0,3 point dans les Hautes-Alpes (9,6 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (12,0 %). Mais c'est dans le Vaucluse, département où le taux de chômage est le plus élevé (13,2 %), que l'accélération est la plus forte (+0,4 point). À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage s'amplifie également dans chacune des zones d'emploi de la région > 11. Celle de Cavaillon - Apt, 2^e zone d'emploi la plus touchée par le chômage au 3^e trimestre 2015 (13,6 %), enregistre la plus forte hausse trimestrielle (+0,5 point). Les évolutions les plus modérées (+0,1 point) concernent les zones d'emploi de Digne-les-Bains (11,8 %) et Salon-de-Provence (12,2 %). Dans les autres zones d'emploi de la région, la progression du taux de chômage se situe entre +0,2 et +0,3 point.

11 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi entre le 2^e trimestre et le 3^e trimestre 2015 (évolution trimestrielle en point et taux en % au 3^e trimestre 2015)



Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

Progression moins soutenue de la demande d'emploi

Au 3^e trimestre 2015, Paca compte en moyenne 464 800 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 12. C'est 29 700 de plus qu'un an auparavant. Bien que le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter, la progression annuelle est moins rapide qu'au trimestre précédent (+6,8 %, après +8,1 % au 2^e trimestre 2015). D'après les premières données mensuelles disponibles, le ralentissement se confirmerait fin 2015 : si le nombre de demandeurs d'emploi observé en novembre se maintenait en décembre, la hausse annuelle ne serait plus que de +5,6 %.

Tous les départements de la région sont concernés par cette décélération : les Hautes-Alpes (+9,0 % au 3^e trimestre, après +9,3 %), les Alpes-Maritimes (+8,4 %, après +9,9 %), le Var (+7,6 %, après +8,8 %), le Vaucluse (+7,0 %, après +7,6 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+5,6 %, après +6,9 %) et les Bouches-du-Rhône (+5,6 %, après +7,0 %). Au 4^e trimestre 2015, le ralentissement devrait se confirmer pour tous les départements de Paca.

12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi, en Paca

	Moyenne trimestrielle (en niveau)	Évolution annuelle (en %)				
		T3 2015	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Hommes	235 300	7,1	7,3	8,2	6,5	5,0
Femmes	229 500	5,1	6,4	7,9	7,2	6,2
Âgés de moins de 25 ans	61 300	1,1	2,6	4,5	1,6	-1,2
Âgés de 25 à 49 ans	290 800	5,2	6,1	7,5	6,3	5,2
Âgés de 50 ans et plus**	112 700	12,1	11,6	11,8	11,4	10,6
Inscrits depuis moins d'un an	269 000	3,8	4,4	5,6	3,5	1,6
Inscrits depuis un an et plus	195 700	9,8	10,6	11,8	11,8	11,4
Total	464 800	6,2	6,9	8,1	6,8	5,6

* Les données d'octobre et de novembre 2015 étant connues, l'acquis de croissance pour le T4 2015 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre novembre et décembre 2015.

** L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS : Direccte Paca / Sese

Cette tendance concerne toutes les tranches d'âge. Mais c'est chez les jeunes de moins de 25 ans qu'elle est la plus marquée : l'augmentation sur un an passe de +4,5 % au 2^e trimestre 2015 à +1,6 % au 3^e trimestre (soit +1 000 demandeurs d'emploi). Comme au trimestre précédent, la hausse annuelle est plus modérée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes (respectivement +0,3 % contre +3,0 %). Si les niveaux observés en novembre 2015 étaient identiques en décembre, la demande d'emploi des jeunes renouerait avec la baisse au 4^e trimestre 2015. Les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus continuent d'être très durement touchés malgré une progression annuelle un peu plus lente au 3^e trimestre 2015 (+11,4 %, soit +11 500 personnes, après +11,8 %). Ce léger ralentissement est uniquement imputable aux hommes (+11,4 %, après +12,4 %), tandis que l'évolution du nombre de femmes se maintient au même niveau depuis le 1^{er} trimestre 2015 (+11,3 %). Fin 2015, la hausse pourrait s'atténuer plus nettement.

La situation ne s'améliore pas pour les personnes inscrites depuis un an et plus à Pôle emploi. Tout comme au trimestre précédent, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée augmente de +11,8 %, soit un rythme de progression trois fois plus rapide que celui des demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an à Pôle emploi. En outre, la part des demandeurs d'emploi de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de

catégories A, B, C ne cesse de s'accroître depuis la mi-2009, pour s'établir à 42,1 % au 3^e trimestre 2015. Cette part continuerait d'augmenter au 4^e trimestre 2015, malgré une hausse annuelle un peu plus modérée.

Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont exercé aucune activité, les rythmes de progression annuels sont de moins en moins élevés. Après une hausse annuelle de +5,5 % (soit +16 900 personnes) au 2^e trimestre 2015, l'évolution n'est plus que de +3,7 % (soit +11 600 personnes) au 3^e trimestre. On en dénombre ainsi 322 300 en moyenne dans la région. Une augmentation aussi faible n'avait pas été enregistrée depuis fin 2008. Au dernier trimestre 2015, l'amélioration s'accroîtrait légèrement au vu des premières données disponibles, en particulier au profit des jeunes.

En France métropolitaine, 5 418 700 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C au 3^e trimestre 2015, soit +6,4 % sur un an (après +7,4 %). Au 4^e trimestre 2015, tout comme en Paca, la progression se modérerait encore davantage. Pour les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, la décélération amorcée au 3^e trimestre (+3,9 %, après +4,9 %) se poursuivrait au dernier trimestre 2015.

Rédaction achevée le 18 janvier 2016.

Rémi Belle et Virginie D'Angelo.

Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Dares Analyses, janvier 2016 :

"Conjoncture de l'emploi et du chômage au 3^e trimestre 2015" (à paraître)

> Point de conjoncture nationale de l'Insee, décembre 2015 : "[Résistance](#)"

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser

leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- sur la statistique mensuelle de la demande d'emploi (Pôle emploi-Dares) : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Statistiques_sur_les_demandeurs_d_emploi_inscrits_et_les_offres_collectees_par_Pole_emploi_-_Documentation_methodologique-2.pdf
- sur le chômage BIT (Insee) : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/chomage/chomage.htm

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans et plus et les bénéficiaires de minimas sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

Suite à la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie D'Angelo - virginie.dangelo@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars